

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2024045	Date d'inspection Le 12 août 2025	
Nom de l'établissement Nature Ludique - CAHM		Numéro de téléphone (506) 838-4461	
Adresse 41 avenue Des Érables Clair NB E7A 2C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	20 mai 2025	20 mai 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Suivi fait le 12-08-2025 Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. La lacune a été corrigée lors de l'inspection de renouvellement le 20-05-2025. La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>
--

original signé par  
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2025

Date

original signé par  
Isabelle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2025

Date